

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_031

Action 1.7 du Papi Tarn-amont (étude sur le ruissellement)

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 09 juillet 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que l'action 1.7 « Réaliser une étude globale de ruissellement » est inscrite au programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont, labellisé en novembre 2018, et doit être lancée courant 2019.

Le président présente l'opération et indique que sur le territoire, les phénomènes de ruissellement sont mal connus et ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des plans de prévention des risques d'inondations (PPRI). Le ruissellement joue pourtant un rôle important lors des épisodes de fortes précipitations et peut provoquer l'érosion des sols ou le transfert de pollutions. Il est donc nécessaire de réaliser une étude globale sur le ruissellement sur l'ensemble du bassin Tarn-amont afin d'identifier les secteurs concernés par le risque de ruissellement.

Sur la base de la programmation pré-établie, le montant prévisionnel de l'action est le suivant :

• Réalisation de l'étude :	100 000,00 € HT	120 000 € TTC
Total :	100 000,00 € HT	120 000 € TTC

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

• État (FPRNM) :	60 000,00 €	(50% du TTC)
• Région Occitanie :	24 000,00 €	(20% du TTC)
• Autofinancement :	36 000,00 €	(30% du TTC)
Total :	120 000,00 €	

L'autofinancement sera réparti selon les modalités de calcul définies pour les actions de type 1 c'est-à-dire à 100% sur l'ensemble des membres du SMBVTA selon la clé de répartition votée par délibération

DE_2018_041 le 15 mai 2018 :

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 29/07/2019
048-200080547-20190716-DE_2019_031-DE

• CC ALCT :	1 187,54 €	• CC LV :	3 250,07 €
• CC CACTS :	2 059,47 €	• CC MGC :	17 501,22 €
• CC GCC :	9 416,95 €	• CC SARSV :	1 956,33 €
• CC LP :	628,42 €	Total :	36 000,00 €

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

Autorise le président à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 29/07/2019
et publié ou notifié
le 02/08/2019